

BATLA MINERALS SA

COMPTES CONSOLIDES

—

31 MARS 2012

BILAN CONSOLIDE AU 31 MARS 2012

(en milliers d'euros)

	mars-12	mars-11
ACTIF IMMOBILISE		
Ecarts d'acquisition	1 151	1 668
Immobilisations incorporelles	1 648	1 324
Immobilisations corporelles	4 044	6 348
Immobilisations financières	279	746
Titres mis en équivalence		
Total de l'Actif Immobilisé	7 122	10 086
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et en-cours	691	410
Créances clients	50	959
Autres créances	1 325	1 672
Actifs d'impôts différés	1 616	1 464
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	593	400
Charges constatées d'avance	54	56
Total de l'Actif Circulant	4 329	4 961
TOTAL DE L'ACTIF	11 451	15 047
	40 969	mars-11
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 350	5 350
Prime d'émission	16 796	16 796
Réserves consolidées	-12 439	-6 704
Ecart de conversion	-1 649	-1 366
Résultat Consolidé	-2 913	-5 735
Capitaux Propres	5 145	8 341
Intérêts hors groupe		
Résultat hors groupe	81	75
Intérêts minoritaires	81	75
Provisions	88	781
Total des Provisions pour Risques & Charges	88	781
DETTES		
Emprunts et dettes financières	3 022	3 763
Dettes fournisseurs	956	1 047
Dettes fiscales et sociales	534	306
Passifs d'impôts différés	585	734
Autres dettes	1 040	
Produits constatés d'avance		
Total du Passif Exigible	6 137	5 850
TOTAL DU PASSIF	11 451	15 047

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 MARS 2012

(en milliers d'euros)

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Produits d'exploitation	6 712	4 939
Chiffre d'affaires	5 234	4 748
Autres produits d'exploitation	1 478	191
Charges d'exploitation	7 979	7 145
Achats matières	129	406
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 547	3 079
Impôts, taxes	27	25
Salaires et traitements	2 990	2 209
Charges sociales	66	68
Dotations aux amortissements	1 196	1 141
Dotations aux provisions	21	150
Autres charges d'exploitation	3	67
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 267	-2 206
Produits financiers	807	460
Charges financières	1 108	2 079
RESULTAT FINANCIER	-301	-1 619
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 568	-3 825
RESULTAT EXCEPTIONNEL	65	-71
Impôts	-48	-92
Amortissements des écarts d'acquisition	1 448	1 563
Résultat des sociétés mises en équivalence		-293
RESULTAT CONSOLIDE	-2 903	-5 660
Résultats minoritaires	10	75
RESULTAT GROUPE	-2 913	-5 735
Résultat net par action en euros	-0,54	-1,07

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 2012

(en milliers d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	mars-12	mars-11
En K€		
<i>Résultat net</i>	-2 913	-5 735
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées	10	75
Dotations aux amortissements et provisions	982	2 363
Amortissement des écarts d'acquisition	1 448	1 563
Mise en équivalence		293
Résultat de cession	-316	71
Impôts différés	-48	-197
Plus value sur cession d'actifs	247	
<i>Capacité d'autofinancement</i>	-590	-1 567
+/- Variation nette d'exploitation	758	810
+/- Variation nette hors exploitation	1 240	-490
<i>Flux de trésorerie liés générés par l'activité</i>	1 408	-1 247
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-693	-267
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-1 522	-2 372
- Acquisitions d'immobilisations financières	426	-408
+ Produit des cessions immobilisations	1 136	906
+/- Produit des cessions & acquisitions filiales	-899	
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>	-1 552	-2 141
- Dividendes versés aux actionnaires		
+ Augmentation de capital		
+/- Variation des écarts de conversion		
+/- Variation des emprunts	-201	807
+/- Variation des autres dettes financières		
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>	-201	807
<i>Incidence des variations de taux de change</i>	58	-7
Variation de trésorerie	-287	-2 588
Trésorerie en début d'exercice	-1 632	956
Trésorerie en fin d'exercice	-1 919	-1 632

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2012

(en milliers d'euros)

	Capital	Prime	Réserves	Ecart Conv.	Résultat	TOTAL
<i>mars-11</i>	<i>5 350</i>	<i>16 796</i>	<i>-6 704</i>	<i>-1 366</i>	<i>-5 735</i>	<i>8 341</i>
Affectation			-5 735		5 735	0
Augmentation Capital						0
Autres				-283		-283
Distribution						0
Résultat de la période					-2 913	-2 913
mars-12	5 350	16 796	-12 439	-1 649	-2 913	5 145

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité. Le Groupe applique, pour ses comptes consolidés, les principes comptables français tels qu'ils ressortent des dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986 ainsi que définis par le règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999 et publié au JO du 31 juillet 1999.

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ

Les comptes ont été établis sur le principe de la poursuite de l'activité du Groupe. L'entrée d'un partenaire investisseur va dans ce sens. L'apport de ressources financières externes pour investir dans les projets en développement doit permettre au Groupe de les mettre en exploitation et permettre à celui-ci de devenir prochainement rentable.

La cession des bureaux détenus par la filiale Batla Properties (Pty) Ltd et la renégociation du contrat liant la société Alluvial Ventures (Pty) Ltd avec son concédant, la société Letseng Diamonds Ltd, doit permettre au Groupe de générer des flux financiers positifs à court terme. De plus, les projets structurants pour l'avenir du Groupe, à savoir l'exploitation du site minier de Kolo au Lesotho (Diamant) et le développement du site minier de Riviera en Afrique du Sud (Tungstène, Molybdène et Terres Rares) sont financés par l'apport de capitaux extérieurs dans le cadre du partenariat financier avec cet investisseur.

CHANGEMENT DE METHODE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AUX METHODES ET AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Méthode de consolidation :

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon exclusive et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif du groupe est supérieur à 50 % sont intégrées globalement (IG). Cette méthode de consolidation a été appliquée pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés contrôlées de façon conjointes et pour lesquelles le pourcentage de détention ou de contrôle effectif est égal à 50 % sont intégrées proportionnellement (IP).

Les Sociétés ou Groupes de Sociétés pour lesquels le groupe dispose d'une influence notable dans la gestion sans atteindre un pourcentage de détention ou de contrôle effectif au moins égal à 50 % sont mis en équivalence (MEE).

Il est rappelé que, dans le cadre du respect de la législation Sud Africaine, le groupe est dans l'obligation de créer des structures juridiques en association avec le "Black Economic Empowerment" lesquelles auront pour seules finalité d'être propriétaire des droits miniers dont l'exploitation sera concédée au Groupe. Ces entités sont consolidées uniquement lorsque le groupe détient le contrôle en droit ou en fait de l'entité et/ou lorsque le groupe assume l'intégralité des risques financiers y afférents. Dans le cas contraire, ces entités sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Constitution du groupe :

En date du 28 novembre 2006, a été constituée la société BATLA MINERALS par apport de 100% des titres de participations de la société EL NINO MINING valorisés à 4 000 000 euros. La société EL NINO MINING a bénéficié d'un apport de 47,50 % des actions de la société ALLUVIAL VENTURES en date du 10 novembre 2006 d'un montant de 38 000 000 rands (pour information, le cours du rand fin novembre 2006 est de 0,105 euros).

De façon concomitante, en date du 10 novembre 2006, la société EL NINO MINING a acquis :

- 52,50 % des actions de la société ALLUVIAL VENTURES pour un montant de 41 996 259 rands (dont 44 % via le rachat des sociétés DRUID EXPLORATION et SKIP FAST FOODS),
- 49,00 % des actions de la société ASAPI 1058 pour un montant de 2 900 000 rands payables lors de l'obtention des droits miniers par la société ASAPI, auxquels s'ajoute une somme de 481 333 rands pour le rachat du compte courant des actionnaires sortants,
- 49,00 % des actions de la société BOESMANLAND pour un montant de 120 rands auxquels s'ajoutent 154 500 rands pour le rachat du compte de l'actionnaire sortant,
- 49,00 % des actions détenues dans la société FIKZA DIAMONDS pour un montant de 58 rands,

L'activité des sociétés du groupe peut être résumée de la façon suivante :

- La société BATLA MINERALS est un holding financier détenant 100% des titres de la société EL NINO MINING
- La société EL NINO MINING est un holding qui détient, directement et indirectement, l'ensemble des participations en Afrique du Sud et au Lesotho à savoir :
 - 100% des titres de la société ALLUVIAL VENTURES
 - 100% des titres de la société DRUID EXPLORATION
 - 100% des titres de la société SKIP FAST FOODS
 - 49 % des titres de la société ASAPI 1058
 - 49% des titres de la société BOESMANLAND
 - 49% des titres de la société FIKZA DIAMONDS.
- Les sociétés DRUID EXPLORATION et SKIP FAST FOODS sont deux sociétés holding détenant chacune 22% de la société ALLUVIAL VENTURES.
- La société ALLUVIAL VENTURES exploite, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et pour le compte du propriétaire des droits miniers, une carrière alluvionnaire et réalise des opérations de terrassement de traitement de la roche afin d'en extraire des diamants.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

- La société FIKZA DIAMONDS est une société holding détenant 51% des titres de la société BOESMANLAND.
- Les sociétés ASAPI et BOESMANLAND sont deux sociétés qui détiennent chacune un contrat de droit de prospection minier à l'issue duquel un contrat de droit d'exploitation minier sera conclu si les opérations de recherche et de prospection se révèlent favorable.
- La société BATLA RESSOURCES a été créée dans l'optique de trouver de nouvelles ressources minérales. Son but est de prospecter, développer et sécuriser de nouvelles concessions (diamant, uranium, coal bed methane, etc...).
- La société HANHEKA SA, Société de droit Sud Africain créée afin de devenir l'opérateur minier pour la concession détenue par Hanheka SPRL en Rép. Démocratique du Congo. Etant donné que l'objectif est de se séparer de cette concession, Hanheka SA est sans activité et vouée à être dissoute.
- La société GREAT FORCE INVESTMENTS 120 a été créée dans l'optique de faire des demandes de droits à prospecter pour le Coal Bed Methane (Méthane de charbon) à Limpopo en Afrique du Sud (1 concession) et de l'Uranium à Fraserburg en Afrique du Sud (5 concessions). Elle est actuellement en sommeil.
- La société RIVIERA TUNGSTEN détient 49 % des parts de la société BONGANI MINERALS.
- La société BONGANI MINERALS détient des droits de prospection du tungstène.
- La société PADDY'S PAD 1183 détient des droits de prospection d'uranium pour le site de Edenburg.
- La société AUSTIN'S POST détient 25 % de la société PADDY'S PAD et une option pour acquérir 26 %.
- La société BUCHBERG GRAVELS détient 49 % de la société PADDY'S PAD.
- La société BATLAVAAL PROJECTS a été créée dans le but d'acquérir des droits miniers.
- la société BECHINI INVESTMENTS 60 a été créée dans le but d'acquérir des droits miniers.
- la société CEDAR CREEK PROPERTIES a été créée dans le but d'acquérir des droits miniers.
- la société JUST JASMINE INVESTMENTS 136 détient 25 % de la société Bongani Minerals (Pty) Ltd.
- La société BATLA INVESTMENT HOLDINGS a été créée dans le cadre d'un partenariat en cours de réalisation. La société n'a pas encore d'activité.
- La société TORO DIAMONDS a été créée afin d'exploiter des droits miniers au LESOTHO dans la cadre d'un partenariat. La société n'a pas encore d'activité.
- La société ELSANA QUARRY a été créée (et détenue à 50 % par BATLA RESSOURCES) afin d'exploiter des mines et des carrières.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

- La société GREAT FORCE INVESTMENTS 120 a été cédée à BATLA RESSOURCES pour 1 RAND.
- La société DAYSTAR ELECTRICAL, dont l'objet social est la pose de poteaux électriques au LESOTHO.
- La société BATLA RIVIERA INVESTMENTS (anciennement BATLA KAO INVESTMENT), société créée afin d'investir dans le projet « Tungstène, Molybdène et LREE (Light Rare Earth Elements) sur le site de Riviera.
- La société ASS INVESTMENTS 38, société de droit namibien ayant vocation à détenir des droits d'exploitation de Coal Bed Methane.

Evolution du groupe :

L'évolution du périmètre de consolidation sur l'exercice clos au 31 mars 2012 peut être résumée de la façon suivante :

- Vente de la société BATLA PROPERTIES (Confère éléments significatifs de l'exercice).
- Création de la société KOLO HOLDING, société basée au LESOTHO dont l'objet est la détention de titres de participation.
- Création de la société RESKOL DIAMOND MINING, société basée au LESOTHO dont l'objet est l'exploitation de mines de diamants.

Périmètre de consolidation :

Sociétés	Informations	% intérêts	Méthode de consolidation
BATLA MINERALS	Société anonyme de droit français au capital de 5 350 000 euros, immatriculée au registre du commerce des sociétés de BEZIERS sous le numéro 493056162 ayant son siège social Immeuble le Solar 1, ZAE Le Monestié, 3 Avenue de l'Occitanie 34760 BOUJAN sur LIBRON	N/A	Mère
EL NINO MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 600 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2001/019313/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
ALLUVIAL VENTURES	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2002/394 ayant son siège social c/o Moors Rowland, 15 United Nations Road, Meseru LESOTHO.	100.00%	Globale
DRUID EXPLORATION	Société de droit sud africain constituée sous forme de « close corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 1995/005983/07 ayant son siège social à 44 Constantia road, 7800 WINBERG.	100.00%	Globale
SKIP FAST FOODS	Société de droit sud africain constituée sous forme de « private corporation », immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n° 2001/048323/23 ayant son siège social à NBS Building, Jone streer, 8301 KIMBERLY.	100.00%	Globale
ASAPI 1058	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1 000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/00388/07 ayant son siège social 130 Miller street, 7140 WESTERN BAY	49.00%	Globale *

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

BOESMANLAND DIAMENTE	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2003/010023/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	74.00%	Globale
FIZKA DIAMONDS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2003/010023/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	Globale *
BATLA RESOURCES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/010446/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	MEE
HANHEKA SA	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/015422/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
GREAT FORCE INVESTMENTS 120	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/016502/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	MEE
RIVIERA TUNGSTEN	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 100 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/004239/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
PADDY'S PAD 1183	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/035522/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	74,00 %	Globale *
AUSTIN'S POST	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/006501/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BUCHUBERG GRAVELS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 1000 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/035310/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
BONGANI MINERALS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 11764 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2002/030414/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	61,25 %	Globale *
BATLAVAAL PROJECTS	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/016067/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2 nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

BECHINI INVESTMENTS 60	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/016394/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
CEDAR CREEK PROPERTIES	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/032914/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
MOONSTONE MINING	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2008/015728/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	100.00%	Globale
JUST JASMINE INVESTMENTS 136	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 120 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2007/011885/07 ayant son siège social Tygerforum B, 2nd floor, 53 Willie Van Schoor avenue Bellville 7530, PO BOX 3347 à TYGERVALLEY.	49.00%	Globale *
BATLA INVESTMENTS HOLDING	Société de droit mauricien, au capital de 100 euros immatriculée sous le numéro 090977 C1/GBL ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius.	100.00%	Globale
TORO DIAMONDS	Société de droit du LESOTHO, enregistrée sous le numéro 2009/1044 ayant son siège social PO Box 12508 Maseru 100 LESOTHO	100.00%	Globale
ELSANA QUARY	Société de droit sud africain, constituée sous la forme de « private company », au capital de 240 rands immatriculée au « Registrar of Companies » de la République d'Afrique du Sud sous le n°2006/022382/07 ayant son siège social PO Box 298, Porteville 6810.	24.50%	MEE
DAYSTAR ELEC	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2009/1239, ayant son siège social Suite 211, Block B, Victoria Hotel Offices, Maseru, LESOTHO	39.96%	Globale *
BATLA RIVIERA INVESTMENT	Société de droit mauricien, au capital de 100 €, immatriculée sous le numéro 096179 C1/GBL, ayant son siège social 5 President John Kennedy Street, Port Louis, Mauritius, précédemment nommée BATLA KAO INVESTMENT	100.00%	Globale
ASS INVESTMENTS 38	Société de droit namibien, au capital de N\$ 100, enregistrée sous le numéro 2008/0189, ayant son siège social 78 Sam Nujoma Drive, Windhoek, Namibia	100.00%	Globale
KOLO HOLDING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2011/608, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	75.00 %	Globale
RESKOL DIAMOND MINING	Société de droit du Lesotho au capital de M 1000, enregistrée sous le numéro 2010/1393, ayant son siège social Grosvenor House Sentinel Park 15 United Nations Roads, Maseru, LESOTHO	100.00 %	Globale

*Sociétés dont le groupe Batla Minerals a le contrôle malgré un pourcentage non majoritaire.

Exclusion du périmètre de consolidation :

La société Hanheka située en République Démocratique du Congo, acquise à hauteur de 70% en novembre 2006, n'a pas été consolidée dans la mesure où le groupe n'a pu, dans des délais raisonnables, obtenir les états financiers de la société au 31/03/2012 (confère partie immobilisations financières). La société étant sans activité, va être prochainement dissoute.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Litiges EFI & FORTIS

La société, déboutée en cassation en juin 2010, a intenté une nouvelle procédure devant les tribunaux néerlandais en assignant le groupe ABN AMRO (repreneur du groupe FORTIS NETHERLAND). A ce stade, cette procédure est en cours et n'a pas généré d'impact financier significatif au 31 mars 2012.

- Site LETSENG

Durant le second semestre de l'exercice qui s'est clos le 31 mars 2012, la société Alluvial Ventures (Pty) Ltd (filiale à 100 % de la société El Nino Mining (Pty) Ltd) qui exploite un gisement de kimberlite selon un contrat de concession auprès de la société Letseng Diamonds, a connu une diminution importante de ses revenus car elle a exploité une partie du gisement peu riche en diamant.

Le Groupe a alors entamé des discussions avec le concédant, la société Letseng Diamonds, pour renégocier les termes du contrat afin d'obtenir de ce dernier la possibilité d'exploiter une partie du filon de kimberlite ayant une densité plus importante de diamants mais également de revoir le partage des montants de cession des diamants recouverts.

Un accord a été trouvé entre le concédant, la société Letseng Diamonds, et le concessionnaire, la société Alluvial ventures (Pty) Ltd, avec mise en application en fin du dernier trimestre de cet exercice et portant jusqu'au 31 décembre 2013.

- Projet STORMBERG (anciennement KAO)

La société TORO DIAMONDS (filiale du groupe) réclamait devant les tribunaux 31,25 % des actions du projet STORMBERG détenues par la société NAMAKWA. Le tribunal n'a pas donné gain de cause à TORO DIAMONDS. La société a fait appel de la décision qui sera rendue à la fin de l'année civile 2012.

- BATLA PROPERTIES

La société BATLA PROPERTIES a été cédée en janvier 2012. Cette cession se solde dans les comptes consolidés par une plus value s'élevant à 316 K€.

- *SITE RIVIERA*

Le Groupe avait abandonné le droit à prospecter pour le Tungstène et le Molybdène en mars 2010 pour faire une nouvelle demande de droit à prospecter incluant non seulement ces 2 minerais mais également les « Rare Earth Elements » (REE), le Zinc, le Cuivre, l'Argent et l'Or. Cette procédure visait à éviter qu'un tiers ne fasse une demande de droit à prospecter pour l'un de ces derniers minerais et que le Department of Minerals and Energy lui accorde. Auquel cas, il aurait fallu cohabiter sur le site pour l'exploitation minière. Mais surtout, parce que les tests ont révélé la présence très importante de REE sur ce site, ce qui lui confère une valeur in situ plus importante.

Le Groupe s'est vu délivrer le droit à prospecter de la part du Department of Minerals and Energy à la fin du premier semestre 2011. De plus, la société a levé l'option relative au rachat de 25 % de la société BONGANI (pour un montant de 4,3 MZAR) via la société JUST JASMINE INVESTMENTS 13§ dont 51 % de la société est détenu à présent par le BEE Umsimbithi (Pty) Ltd.

- *PROJET VERDI*

En décembre 2011, la société BATLA RESSOURCES a levé l'option d'achat de 74 % des droits de BATLAVAAL PROJECT. La levée d'option a été réalisée pour 666 ZAR.

- *PROJET KOLO*

Bien que le « Department of Minerals and Energy » (Département des Minerais et de l'Energie) du Lesotho a délivré un permis de miner pour le site de Kolo au Groupe en juillet 2011, l'ancien opérateur, la société Angel Diamonds (Pty) Ltd a fait « opposition » à cette attribution et a invoqué un vice de forme dans la procédure juridique visant à prononcer sa liquidation. La société Angel Diamonds (Pty) Ltd a également saisi le Tribunal de Maseru au Lesotho pour interdire l'accès au site de Kolo par quelconque membre du Groupe. Ce dernier est donc dans l'attente d'une réponse du Tribunal de Maseru pour pouvoir aller sur le site mais également pour voir prononcer la liquidation définitive de la société Angel Diamonds (Pty) Ltd, procédures qui devraient aboutir en fin d'année civile 2012.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

POINTS SPECIFIQUES

Les sociétés du sous-groupe EL NINO MINING présentant leurs comptes selon le format sud africain, ces états financiers ont été retraités afin de respecter le format des états financiers français. Les états financiers sud africains ont été retraités dans la mesure où les principes comptables seraient différents de ceux admis selon les principes comptables français.

ECART D'ACQUISITION – ECART D'EVALUATION

Les écarts d'acquisition, correspondant à la différence entre le prix d'acquisition des titres, majoré le cas échéant des frais d'acquisition, et la quote-part des capitaux propres acquis sont affectés aux éléments d'actifs et de passifs identifiables. Les écarts ainsi affectés suivent les principes et règles comptables retenus pour les postes concernés en tenant compte de la fiscalité latente qui est inscrite au poste d'impôts différés. Les écarts d'acquisition non affectés sont amortis sur une durée de 5 années.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Lors de l'acquisition de la société ALLUVIAL VENTURES, la société a identifié un élément d'actif incorporel correspondant aux avantages économiques futurs que permettra de dégager l'exploitation du contrat de sous-traitance de criblage de la mine de diamants du Lesotho.

La valorisation de cet incorporel (30 000 000 RANDES) a été réalisée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs et selon les hypothèses suivantes :

- Durée : 5 ans
- Taux d'actualisation : 12 %
- Taux d'inflation : 10 % (hors fuel – 15 % fuel)
- Taux d'impôt : 34,75 %

Ce contrat a été amorti initialement sur une durée de 5 ans qui correspondait à une estimation de la durée d'exploitation probable à l'origine de ce contrat. Compte tenu des avenants renforçant la relation contractuelle entre les parties, le groupe a estimé que la durée probable du contrat pouvait être prorogée de cinq années supplémentaires. Par conséquent, le plan d'amortissement a été revu de façon prospective.

– Sur les exercices précédents, la société BATLA RESSOURCES a versé une avance de paiement sur les extractions de diamants où la société possède des droits (option Verdi). Cette avance de 5 300 000 RANDES est considérée comme un droit amorti sur la durée de vie du permis de prospection à savoir octobre 2013.

Ces droits ont été transférés à la société EL NINO MINING. Compte tenu d'incertitudes nées sur l'exercice précédent, ces droits ont été provisionnés.

– Il est à noter que les frais de recherche, développement et prospection minière sont comptabilisés en charge dans la mesure où ces frais sont considérés comme des frais de recherche et prospection initiaux. Toutefois, dès obtention des droits de prospection, les frais

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

de prospection sont immobilisés dans la mesure où il existe des perspectives sérieuses de mise en extraction rentable

Tant que la prospection se fait conformément aux hypothèses de départ, aucune dépréciation n'est constatée. Dans le cas inverse :

- un test de dépréciation est mis en place afin de s'assurer que la comptabilisation à l'actif de ces frais préparatoires ne rendra pas le coût d'entrée des futures immobilisations (en cas de découverte conduisant à une exploitation) supérieur à leur valeur actuelle estimée ;
- en cas d'insuccès, ces frais sont comptabilisés en charges exceptionnelles

En cas de découverte conduisant à une exploitation, les travaux de prospection sont incorporés dans le coût de production des immobilisations corporelles, ces frais préparatoires étant nécessaires à la mise en service de l'immobilisation conformément à l'utilisation attendue de la direction.

Le plan d'amortissement est différé jusqu'au terme de la prospection et sont ensuite amortis sur la durée de l'exploitation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'actif immobilisé corporel est principalement composé de machines outils et de matériel de terrassement servant à l'exploitation des carrières alluvionnaires. Le coût d'entrée des immobilisations dans l'actif immobilisé du Groupe est constitué de leur coût d'acquisition. L'amortissement des immobilisations corporelles est réalisé selon le mode linéaire. La durée d'amortissement correspond à la durée de vie d'utilisation des biens. Les durées appliquées se décomposent de la façon suivante :

♦ Outillages	5 ans
♦ Agencements	6 ans
♦ Engins de chantier	5 ans
♦ Engins de terrassement	3 ans
♦ Mobiliers	3 ans

Les biens acquis en crédit-bail sont inscrits à l'actif du bilan et les emprunts correspondants sont repris au passif dans les dettes financières. Corrélativement les redevances sont annulées et la charge financière liée au financement ainsi que les dotations aux amortissements conformes aux méthodes du Groupe, sont constatées.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute des titres de participation des sociétés non consolidées et autres titres immobilisés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité pour le Groupe ; celle-ci est notamment déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue et des perspectives de rentabilité.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

EN-COURS DE PRODUCTION

Les en cours de production sont valorisés au coût de revient de la tonne de roches alluvionnaires traitées. Dans le cas où le prix de vente serait inférieur au prix de revient, c'est le prix de vente qui est retenu dans le cadre de la valorisation des en cours de fin d'année.

CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable.

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES ET INDEMNITES DE DEPART

Aucune provision pour retraites n'est comptabilisée dans la mesure où celle-ci ne s'applique pas aux salariés du groupe. Toutefois une provision pour rupture de contrat est provisionnée afin de tenir compte des obligations sociales sud africaine et du Lesotho.

CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est constitué de la facturation de travaux de sous-traitance de traitement et terrassement de roches alluvionnaires et autres pour extraire des diamants pour le compte du propriétaire d'une carrière située au LESOTHO et en Afrique du Sud.

IMPOTS SOCIETE

L'impôt est calculé pour chaque entité du groupe en fonction de la législation en vigueur dans chaque pays concerné. Les principaux taux d'impôt sont les suivants :

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

Année	Pays	libellé	taux
2012	France	Impôt société	33,33%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	12,50%
	Lesotho	Impôt société	25,00%
2011	France	Impôt société	33,33%
	Afrique du Sud	Impôt société	28,00%
	Afrique du Sud	Impôts sur dividendes	12,50%
	Lesotho	Impôt société	25,00%

OPERATIONS RECIPROQUES

Les soldes réciproques, les opérations réalisées entre sociétés du Groupe, sont éliminés. D'autre part, les distributions de dividendes et les résultats de cession d'actifs entre sociétés du Groupe sont également éliminés.

OPERATIONS EN DEVICES

Les états financiers des sociétés étrangères font l'objet d'une conversion en euros selon le principe du taux de clôture. Les taux utilisés Rands / Euros sont les suivants :

Date	Taux moyen annuel	Taux de clôture
mars-10	0,091685	0,101090
mars-11	0,102421	0,103619
mars-12	0,097670	0,097730

IMPOSITIONS DIFFEREES

Les impôts différés résultant des décalages temporaires d'impositions ou de déductions sont calculés selon la méthode du report variable sur la totalité des différences temporaires existant dans les comptes individuels ou provenant des retraitements de consolidation ou des éliminations de résultats internes. Celles-ci apparaissent dès lors que la valeur d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les impositions différées sont calculées au niveau de chaque société. Un impôt différé actif net n'est constaté que dans la mesure où sa récupération est confirmée par des prévisions de bénéfices futurs à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés au taux d'imposition à la date de clôture, selon la fiscalité en vigueur dans le pays d'origine. Les impôts différés de clôture sont calculés à partir du dernier taux d'imposition connu, à savoir 28 %.

RETRAITEMENTS DES ECRITURES DE NATURE FISCALE

Afin de ne pas fausser l'image donnée par les comptes consolidés, l'incidence des écritures passées pour la seule application des législations fiscales du pays où se situe l'entreprise consolidée, comme notamment les reprises de subventions d'investissements, la constitution ou la reprise d'amortissements dérogatoires, la constitution ou la reprise de provisions réglementées est annulée.

INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part des associés extérieurs au Groupe BATLA MINERALS dans le résultat et les capitaux propres consolidés. Cette quote-part est déterminée sur la base du pourcentage d'intérêts effectivement détenu à la clôture.

Il est à noter que les pertes revenant aux minoritaires sont déduites des intérêts majoritaires dans la mesure où les associés ou actionnaires minoritaires n'ont pas l'obligation formelle de combler les pertes. Si, ultérieurement, le groupe réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires seront alors crédités de tous les profits jusqu'à hauteur des pertes minoritaires imputées.

Au 31 mars 2012, le résultat négatif des intérêts minoritaires imputés sur la part groupe s'élève à 1.288 Keuros.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN

NOTE 1 : ECARTS D'ACQUISITION POSITIFS & IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ecarts d'acquisitions positifs :

	Valeurs Brutes	Amortissements	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
EL NINO MINING	73	73	0	9
ALLUVIAL VENTURES	302	302	0	37
DRUID & SKIP	2 865	2 865	0	608
ASAPI	80	80	0	0
BOESMANLAND	53	53	0	10
RIVIERA	881	881	0	0
AUSTIN'S POST	1 171	1 171	0	248
BUCHUBERG	2 688	2 688	0	570
PADDY'S PAD	267	142	125	183
BONGANI	1 026		1 026	
TOTAL	9 406	8 255	1 151	1 668

Autres Immobilisations Incorporelles :

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Concessions, droits				
Fonds de commerce	2 932	2 346	586	933
Autres immobilisations incorporelles	1 062		1 062	391
TOTAL	3 994	2 346	1 648	1 324

VB	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>mars-11</i>		3 109	862	3 971
Augmentations			693	693
Diminutions			-444	-444
Effets devises		-177	-49	-226
mars-12	0	2 932	1 062	3 994

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2012

AMORTISSEMENTS	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>mars-11</i>		2 176		2 176
dotations		293		293
Reprises				
Effets devises		-123		-123
mars-12	0	2 346	0	2 346

PROVISIONS	Concessions, droits	Fonds de commerce	Autres immo. Incorporelles	TOTAL
<i>mars-11</i>			471	471
dotations				0
Reprises			-444	-444
Effets devises			-27	-27
mars-12	0	0	0	0

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeurs Brutes	Amort.	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Terrains				
Constructions			0	1 330
Installations tech, mat et outillages ind.	3 930	1 594	2 336	2 520
Autres immobilisations corporelles	4 046	2 338	1 708	2 498
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL	7 976	3 932	4 044	6 348

VB	Terrains	Constructions	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL	Dont Crédit bail
<i>mars-11</i>		1 450	3 644	5 054		10 148	1 952
Augmentations		44	1 392	86		1 522	453
Diminutions			-899	-807		-1 706	
Mouvement périmètre		-1 497				-1 497	
Effets devises		3	-207	-287		-491	-111
mars-12	0	0	3 930	4 046	0	7 976	2 294

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

AMORTISSEMENTS	Terrains	Constructions	Installations, mat et outillages	autres immo corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL	Dont Crédit bail
<i>mars-11</i>		120	1 124	2 556		3 800	1 011
dotations		113	713	78		904	63
Reprises			-179	-150		-329	
Var périmètre		-240				-240	
Effets devises		7	-64	-144		-201	-57
mars-12	0	0	1 594	2 340	0	3 934	1 017

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Titres de participation	233	233	0	
Créances sur titres de participation	699	699	0	
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	2 913	2 654	259	746
TOTAL	3 845	3 586	259	746

VARIATIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Prêts	Autres immo financières	TOTAL
<i>mars-11</i>	233	679		2 631	3 543
Augmentations		20		486	506
Diminutions				-469	-469
Autres variations				415	415
Effets devises				-150	-150
mars-12	233	699	0	2 913	3 845

PROVISIONS	Titres de participations	Créances sur titres de p°	Prêts	Autres immo financières	TOTAL
<i>mars-11</i>	233	679		1 885	2 797
Dotations		20		705	725
Reprises				-469	-469
Autres variations				659	659
Effets devises				-126	-126
mars-12	233	699	0	2 654	3 586

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

La provision sur titres de participation et créances sur titres de participations est relative à la société HANHEKA DRC.

La provision autres immobilisations financières concerne essentiellement l'avance de trésorerie faite à BATLA RESSOURCES et à ARANOS GAS.

NOTE 4 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

La société BATLA RESSOURCES est mise en équivalence. Les informations sont les suivantes :

MISE EN EQUIVALENCE (K€)	BATLA RESSOURCES
Capitaux Propres retraités	0
Valeur des titres	0
Quote part du groupe	49%
TOTAL	0
<i>En KRANDS</i>	
Montant des capitaux propres sociaux	-22 461
Résultat	-7 028
Total bilan	1 395
Chiffre d'affaires	0
ELEMENTS RELEVANT DU BILAN (K€)	BATLA RESSOURCES
Prêt filiale net	
Clients net produits financiers	169

NOTE 5 : STOCKS

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Matières premières				
En-cours de production	691		691	410
Marchandises				
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	691	0	691	410

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

NOTE 6 : CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Clients	169	119	50	959
Sous total	169	119	50	959
Créances fiscales	639		639	350
Créances sociales	26		26	30
Débiteurs divers	660		660	1 292
Sous total	1 325	0	1 325	1 672
TOTAL CREANCES	1 494	119	1 375	2 631

NOTE 7 : ECHEANCIER DES CREANCES NETTES

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Clients	169		169
Créances fiscales	639		639
Créances sociales	26		26
Débiteurs divers	660		660
TOTAL CREANCES	1 494	0	1 494
mars-11	2 742		2 742

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'établit à 5 350 000 euros. Il est divisé en 5 350 000 actions de 1 euro chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

NOTE 9 : PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

PROVISIONS	Litiges	MEE BATLA RESSOURCES	Indem. Départ	Provisions réhabilitation	Autres charges	Autres risques	TOTAL
<i>mars-11</i>		659	17	51	54		781
dotations			6				6
Reprises					-33		-33
Autres Var		-659					-659
Effets devises			-1	-3	-3		-7
mars-12	0	0	22	48	18	0	88

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

Litige non provisionné :

Les sociétés ALLUVIAL VENTURES et ENM sont en litige avec la société DOBSON MINING EQUIPMENT qui réclame la somme de 3,4 MRANDS pour préjudice dans le cadre d'une livraison de matériel. Aucune provision n'a été comptabilisée, les sociétés considérant avec leurs avocats qu'ils auront gain de cause devant les tribunaux. Ce litige est toujours en cours à la clôture.

NOTE 10 : ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS

Néant.

NOTE 11 : DETTES FINANCIERES

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Emprunts auprès des établissements de crédit	511	1 060
Dettes financières diverses		671
Dettes relatives au crédit bail		2 032
Découvert bancaire	2 511	
TOTAL	3 022	3 763

NOTE 12 : ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	511			511
Dettes financières diverses				0
Dettes relatives au crédit bail				0
Découvert bancaire	2 511			2 511
TOTAL	3 022	0	0	3 022
mars-11	2 488	1 275		3 763

NOTE 13 : AUTRES DETTES EXIGIBLES

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Fournisseurs et comptes rattachés	935	1 047
Avances et acomptes reçus	21	
Sous total	956	1 047
Dettes sociales	474	177
Dettes fiscales	60	84
Dettes diverses	1 040	45
Produits constatés d'avance		
Sous total	1 574	306
TOTAL	2 530	1 353

L'ensemble des autres dettes exigibles se situe à moins d'un an.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 14 : CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation géographique du chiffre d'affaires par composantes est la suivante :

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Prestation de services		
- Afrique du Sud / Lesotho	5 234	4 748
- Reste du monde		
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	5 234	4 748

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Prestations de service		
Production immobilisée	784	
Production stockée	173	
Reprises de provision et TC	480	133
Autres produits d'exploitation	41	58
TOTAL	1 478	191

NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Autres produits de participation		
Gains de change	145	
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	193	404
Reprises sur prov. et amort. financiers	469	56
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	807	460
Dotation aux prov. & amort. financiers	725	1 371
Intérêts et charges financiers	382	412
Pertes de change	1	296
Autres charges financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	1 108	2 079
RESULTAT FINANCIER	-301	-1 619

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

NOTE 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs		
Produits de cession d'éléments d'actifs	1 129	895
Autres produits exceptionnels		
Profit sur cession filiale	316	
Reprises de provisions exceptionnelles		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 445	895
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	3	
Charges sur exercices antérieurs		
VNC des éléments d'actifs cédés	1 377	966
autres charges exceptionnelles		
Dotations de provisions exceptionnelles		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 380	966
RESULTAT EXCEPTIONNEL	65	-71

NOTE 17 : IMPOT SUR LES SOCIETES

	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
Impôt société		106
Impôts différés	-48	-198
TOTAL	-48	-92

	2012	2011
Résultat avant impôt	-2 951	-5 752
taux d'impôt retenu	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-984	-1 917
Impact variation de taux sur impôt courant	143	322
Différences temporaires	484	388
Différences permanentes	13	21
Mise en équivalence		98
Amort et reprises Ecart Acq° et Fonds de cce	488	525
Déficits ne donnant pas lieu à Impôt diff actif	254	215
Autres	-446	257
Charge effective d'impôt	-48	-92

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2012

NOTE 18 : IMPOTS DIFFERES

IMPOTS DIFFERES	mars-12 (12 mois)	mars-11 (12 mois)
PASSIF		
Décalage temporaire (Alluvial)	585	734
Total	585	734
ACTIF		
Perte de change latente (ENM)		
Décalage temporaire (ENM)		
Deficit reportable (ENM)	1 556	1 404
Retraitements (ENM)	60	60
Total	1 616	1 464

Il est à noter que les déficits reportables de BATLA MINERALS SA n'ont pas été activés par prudence. En base, ces déficits s'élèvent à 1 400 K€ au 31 mars 2012.

NOTE 19 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Exercice clos au 31 mars 2011 : 507 K€
 Exercice clos au 31 mars 2012 : 521 K€

NOTE 20 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles au 31 mars 2012 est présenté par entité juridique ci-dessous :

	TOTAL
Dirigeants	4
Cadres	
Mise à disposition	
Employés	137
TOTAL	141

NOTE 21 : RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de - 0.54 euros est déterminé conformément à l'avis N° 27 de l'Ordre des Experts Comptables et correspond à la division du résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société BATLA MINERALS SA soit 5 350 000 actions.

NOTE 22 : EVENEMENTS POST CLOTURE

Le Groupe a conclu, début avril 2012, un prêt d'un montant maximum de 3,5 Millions d'Euros via sa filiale Batla Investment Holdings (Mauritius) avec la société Hawkfield. Les termes de l'accord sont les suivants :

- Sur le montant des 3,5 M€, la répartition se fera comme suit : 2 M€ affectés au rachat de parts et au développement de la société Bongani Minerals (Pty) Ltd, 1 M€ pour le développement du site minier de Kolo et 0,5 M€ en fond de roulement ou pour saisir une opportunité ;
- Le taux d'intérêt est de 4 % / trimestre ;
- Le remboursement du capital commencera 2 ans après la libération des premiers fonds pour se terminer à la fin de la 4^{ème} année selon 8 trimestres par montant équivalent et selon le montant utilisé ;
- La Société Batla Minerals S.A. est caution solidaire de toute somme prêtée ;
- la société Hawkfield aura la possibilité d'acquérir 500.000 actions Batla Minerals S.A. nouvellement émises au prix de 4 € par action, dans une limite maximale de 4 ans et 20 jours ouvrés après le premier versement de fonds de celle-ci ;
- si l'investisseur, la société Hawkfield, décide de lever cette option, l'augmentation de capital en découlant sera soumise à la décision d'une Assemblée Générale Extraordinaire ;
- le Groupe aura la possibilité d'annuler cette option en remboursant le prêt par anticipation et en versant une indemnité de compensation de 500.000 € par année (soit 0,5 M€ la 1ère année, 1 M€ la 2nde année, 1,5 M€ la 3ème année et 2 M€ la 4ème année).
- Ce contrat de prêt a été signé début avril 2012.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Option d'achat de 25% de la société ASAPI pour un montant de 1 MRANDS (option valable jusqu'à 30 jours après l'obtention des droits miniers)

NOTE 24 : PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS GRATUITES

La Société dans un but de fidélisation et de motivation de ses employés en général et de ses cadres en particulier a fait procéder au vote d'attribution gratuite d'actions lors de son Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue le 29 septembre 2010.

Cette résolution a été adoptée par un vote des actionnaires et l'Assemblée Générale a fixé à 38 mois le délai imparti au Conseil d'Administration de la société pour réaliser l'augmentation de capital et l'attribution gratuite d'actions.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Selon un Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 avril 2011, la Société a décidé d'attribuer des actions selon modalités suivantes :

Personne	Désignation	Montant d'actions
Patrick MORIN	Président du CA Batla	0
Arnaud VERCRUYSSSE	Directeur Général Batla	0
Henri MIOCH	Directeur Général Délégué Batla	0
Johannes VAN der WALT	CEO El Nino Mining	0
Courtenay CORNELISSEN	COO El Nino Mining	0
Jean RETIEF	Directeur Financier El Nino Mining	20.000
Michael REYNOLDS	Directeur Juridique El Nino Mining	20.000
Jaco BURGER	DRH et Communication El Nino Mining	20.000
Russel NICOL	Responsable de site	10.000
Steven HALL	Responsable d'exploitation	8.000
Barend VAN der WALT	Responsable d'exploitation	8.000
Heinrich LOTTER	Comptable El Nino Mining	5.000
Dalene VAN RENSBURGH	Comptable El Nino Mining	5.000
Pam HUDSON	Administratif El Nino Mining	5.000
TOTAL des ACTIONS à ATTRIBUER		101.000